



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES

POLICE MUNICIPALE

Solliès-Pont, le 15 juin 2020

ARRÊTÉ

Portant nomination des membres du Comité Communal des Feux de Forêts et des réserves de sécurité civile du Var pour la saison 2020

N° Départ : 09/2020/42/PM/SG

**Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

- Vu** la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,
- Vu** les articles L. 131 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu** les articles L. 131 et L. 132 du Code forestier,
- Vu** l'instruction de monsieur le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation de mars 1984 portant la création, l'organisation et le fonctionnement des comités communaux des feux de forêts (C.C.F.F),
- Vu** les règles générales de fonctionnement des Comités Communaux des Feux de Forêts diffusés en 1999 par Monsieur le Préfet du Var,
- Vu** l'ordre d'opération inter services pour les feux de forêts diffusé par Monsieur le Préfet du Var,

Considérant Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour la composition du C.C.F.F à compter du 1^{er} juillet 2020

ARRÊTE

Article 1 : Pour la saison 2020, le Comité Communal des Feux de Forêts de Solliès-Pont s'organise comme suit :

Membres permanents :

- Le Maire et le Président délégué,
- Un secrétaire administratif,
- Quatre chefs d'équipe : alerte et information, guidage, vigie, gestion et soutien.

Membres non permanents :

Les volontaires acceptés par Monsieur le Maire et désignés à l'article 2 du présent arrêté.

Article 2 : Le C.C.F.F se compose des membres ci-après :

Docteur andré GARRON, président,
Monsieur Philippe LAURERI, président délégué par Monsieur le Maire,

Mesdames et messieurs :

ANDRIS Robert	Chef guidage
BARNAY Patrice	Equipier
BECH Rémi	Equipier
BERGERON Jean-Marc	Equipier
BIAU Joël	Responsable vigie
BLANC Jean-Claude	Equipier
BLANC Pierre	Equipier
BOETTI Gérard	Equipier
BOULLY Jean-Luc	Equipier
BREMER Charles	Equipier
CANTELLI Christian	Equipier
CAPALDI Alain	Equipier
CHARPIAT Patrice	Equipier
COPPENS Christine	Equipier
CREMADES Henri	Equipier
DECHAMBRE Guy	Equipier
DOMINGUEZ Jacques	Equipier
DUPONT Thierry	Equipier
GRELET Christiane	Equipier
GRELET Jean-Luc	Equipier
GRIMARD Jacques	Chef logistique
GRUSELLE Serge	Equipier
HARMAND Maurice	Equipier
HELIAS Francis	Equipier
HOGUET Alain	Equipier
LASANTE Pascal	Equipier
LAUNAY Michel	Equipier
LAURERI Clément	Equipier
LAURERI Philippe	Président - Alerte
MALAQUIN Serge	Equipier

MONGERO Jacques	Equipier
MONJAUZE François	Equipier
MONSTERLET Eric	Equipier
MORATI Claude	Equipier
PERRUCHOT Carole	Equipier
PETITJEAN Eric	Equipier
PORACCHIA Elian	Equipier
ROSFELDER Bernard	Equipier
SCHLICK Daniel	Equipier
TATTI Jacques	Chef Alerte
TOURTOUR Gérard	Equipier
VENUTI Gilles	Equipier
VENUTI Yves	Equipier
ZELLER Grégoire	Equipier

Article 3 : Les membres qui doivent rester polyvalents acceptent les règles générales de fonctionnement des C.C.F.F.

Article 4 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté :

- Monsieur le Préfet du Var,
- Monsieur le Président de l'Association Départementale des CCFF du Var,
- Monsieur le Président délégué du CCFF de SOLLIES-PONT,

Article 5 : Pour information et respect des dispositions :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LA FARLEDE,
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de SOLLIES-PONT

Et sera publié.

Le Maire-Adjoint, chargé de la sécurité,

Philippe LAURERI



